



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

**Commune de SAVIGNAC-DE-
L'ISLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 03 avril 2015

N°17-2015 : Programme voirie

L'an deux mille quinze, le trois avril à 18h00, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac-de-l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac-de-l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame GANTCH Chantal, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 30 mars 2015.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents :

Mesdames, Messieurs, Chantal GANTCH - Maire, Éric BINET, Muriel GABRIEL, Véronique CHENAL – Adjoint(e)s, François PURGUES, Jean AUBRY, Laurent MEYNIER, Antoine ROUGIER, Thibaut FUGIER, Éric FRON-ORTIN, Béatrice DE JESSE LEVAS, Francine LOTTE, Aurélie CELLIER, Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Muriel GABRIEL, Adjointe aux Finances.

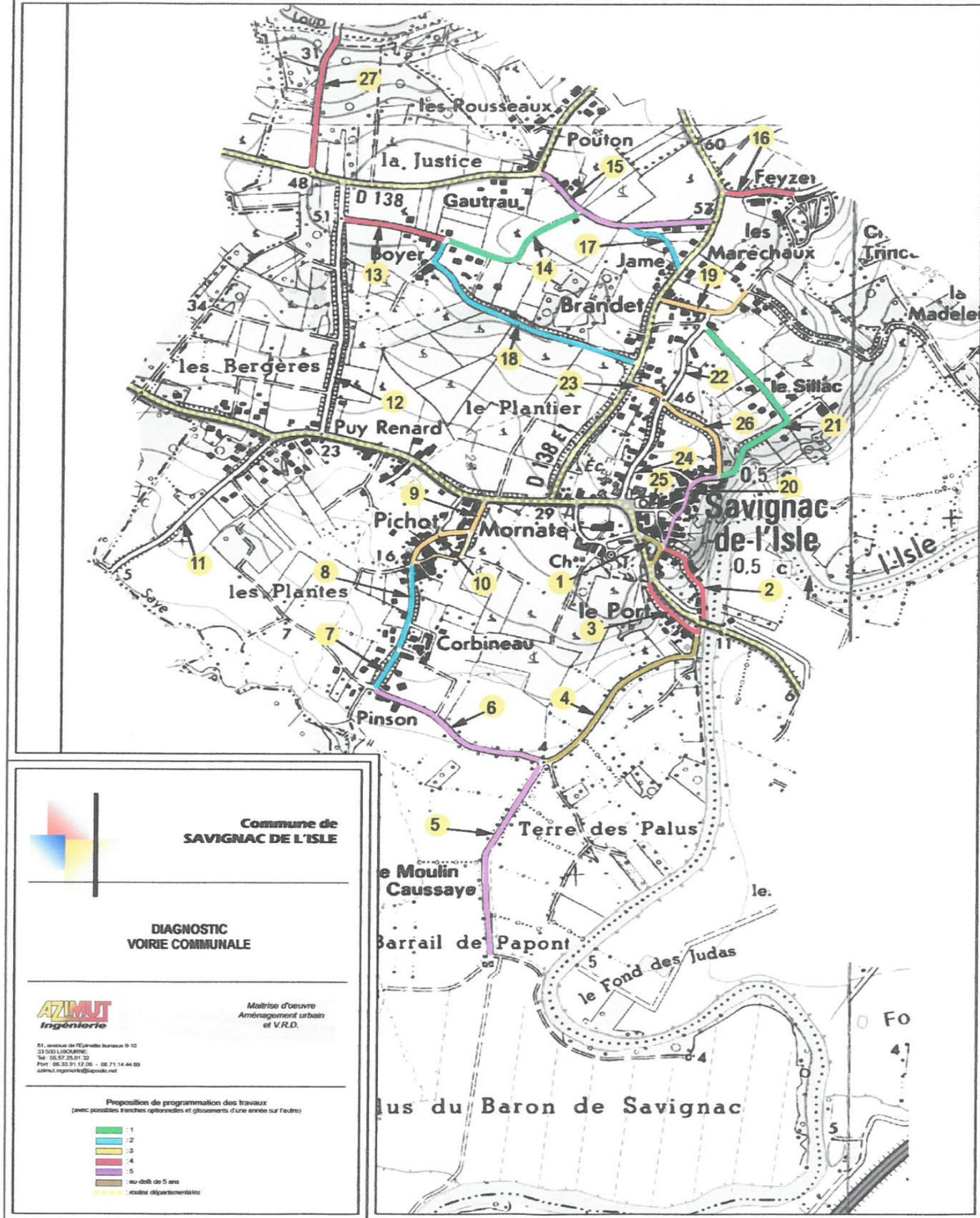
Invité : Monsieur Franck LHEUREUX, Percepteur de la Trésorerie de Coutras.

Délibération

Monsieur Éric BINET, adjoint, présente la proposition de programmation des travaux de voirie de la commune de SAVIGNAC DE L'ISLE en se basant sur le travail préparatoire du cabinet AZIMUT Ingénierie (Libourne), maître d'œuvre.

Il présente le projet de programmation budgétaire quinquennale adoptée par la commission voirie qui est à lire en lien avec la carte des séquences de voies établie par le cabinet AZIMUT et jointe au présent compte rendu.

Numérotation et Couleur	Numéros de repères de sections de voies sur la carte	Coût des travaux <u>HT</u> en milliers d'€	Total estimé annuel <u>HT</u> en milliers d'€	Coût des travaux <u>TTC</u> en milliers d'€	Total estimé annuel <u>TTC</u>
1. Vert	14 + 21	24,1 + 25,3	49,4 K€	28,9 + 30,4	≈ 60 K€
2. Bleu	7 + 8 + 18 + 17	4,2 + 12,2 + 26 + 8,5	50,9 K€	5 + 14,6 + 31,2 + 10,2	≈ 61 K€
3. Bistre	23 + 19 + 26 + 9 + 10 + diverticule de Pichot non encore chiffré	11,9 + 7,6 + 19,1 + 4,3 + 5 + x	47,9 K€ + x	14,3 + 9,1 + 23 + 5,1 + 6 + x	≈ 62 K€
4. Rouge	16 + 13 + 3 + 2 + 27	6,4 + 10,4 + 4 + 7,6 + 14	42,4 K€	7,7 + 12,5 + 4,8 + 9,2 + 17	≈ 52 K€
5. Violet	15 + 20 + 6 + 5	22,3 + 4,1 + 7,6 + 15,1	49,1 K€	26,8 + 5 + 9,2 + 18	≈ 59 K€
Total prévisionnel à 5 ans			HT ≈ 239,7 K€		TTC ≈ 294 K€
Pour l'avenir, à partir de la 6^{ème} année...					
6. Marron	1 (au département) + 4	32,6 + 34,7	67,3 K€	39 + 41,6	≈ 81K€



Vu l'avis de la Commission Voirie réunie le 19 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité,

D'accepter l'ensemble du programme voirie pour 5 années d'exercices budgétaires avec la possibilité d'établir des tranches optionnelles et des reports d'une année sur l'autre.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras.
-

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Chantal GANTCH.**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.